

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL76

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« des »,

les mots :

« la commission d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.